



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Pôle de Bordeaux

Unité domaine et servitudes

D.D.T. du Lot-et-Garonne
SUH / ADS

par mail :

veronique.pons@lot-et-garonne.gouv.fr
ddt-suh-ads@lot-et-garonne.gouv.fr

Nos réf. : N° 2367

Vos réf. : votre courrier reçu le 24 octobre 2018

Affaire suivie par : Marie-Christine Texier

marie-christine.texier@aviation-civile.gouv.fr

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 05 57 92 81 61 - Fax : 05 57 92 81 62

Mérignac, le 21 novembre 2018

Objet : PC 047 190 18 K0002 – SARL Énergie Développement - Montpezat (47)

T:UDS/Servitudes / Aquitaine DPT 47/URBA/2018/Photovoltaïque Autorisation Montpezat/PC_SARL_Energie Développement_Bonnefont-2nd avis.odt

Par courrier cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande de permis de construire déposée par la SARL Énergie Développement, représentée par Monsieur Olivier Carre, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante, sur un terrain sis lieu-dit « Bonnefont » sur la commune de Montpezat.

Le projet n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile.

Ce projet a fait l'objet d'un avis défavorable de la DGAC le 4 juin 2018. Cependant, considérant les nouvelles pièces annexées à la demande de permis de construire :

- ◆ fiche technique des panneaux mentionnant explicitement une luminance inférieure à 10 000 cd/m² (projet situé en zones de protection B de l'aérodrome privé de Montpezat d'Agenais),
- ◆ acte d'engagement à installer des panneaux Talesun TP672M possédant un filtre anti-reflet permettant d'avoir une luminance de 4390 cd/m²

J'émet un **avis favorable** à cette demande sous réserve du respect des engagements visés.

L'adjoint au Chef du pôle de Bordeaux



Sébastien Jalet